

AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

AVIS PUBLIC

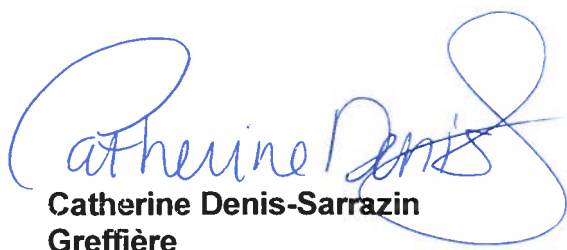
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
GREFFIÈRE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juin 2023, le conseil de l'Agglomération de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro A-2023-51 intitulé « Règlement A-2023-51 modifiant le règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau et sur le site Web de la Ville.

Le règlement numéro A-2023-51 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 26^e JOUR DE JUIN 2023



Catherine Denis-Sarrazin
Greffière